



Garde d'enfant tunisie / allemagne

Par **artemis**, le **13/12/2009** à **13:23**

Bonjour, je vous expose mon cas en espérant que vous pourrez m'aider.

Nous sommes en Tunisie. Mon frère s'est marié avec une ressortissante allemande d'origine tunisienne. le mariage s'est fait en Tunisie. Or, celle-ci est rentrée en Allemagne et leur enfant y est né. Mon frère n'a pas pu se rendre en Allemagne pour des raisons familiales et sa femme n'a pas voulu rentrer en Tunisie.

Résultat : il n'a pas pu reconnaître l'enfant, plus tard ils ont divorcé. aujourd'hui l'enfant a 7 ans et il ne l'a jamais revu. nous nous battons depuis la Tunisie pour avoir le droit de revoir l'enfant (qui rentre parfois en Tunisie), nous avons un avocat en Allemagne mais nous sommes impuissants ! Comment faire lorsque nous ne pouvons pas être en Europe?

Par ailleurs, cette année, son ex-femme s'est remarié, elle vit dorénavant en Tunisie et a laissé l'enfant à sa mère en Allemagne!! S'agit-il d'un grave manquement à ses devoirs de mère ? Y a-t-il une loi en Allemagne? Peut-on demander une enquête auprès des services sociaux allemands? Merci de votre aide !! PS : existe-t-il des lois européennes concernant la famille?

Cordialement.